



## Temps de travail suite à modification d'un temps partiel

Par **lionnelb**, le **21/05/2010** à **07:55**

Bonjour,

Le 19 décembre 2009, j'ai signé une lettre d'embauche pour un CDI à 23 heures par semaine. Depuis le 18 janvier, mon employeur m'a proposé de passer mon horaire à plein temps jusqu'au 30 avril. Depuis mai, je travaille toujours à plein temps mais sans qu'aucun document écrit mais avec l'accord tacite de mon employeur. Je voudrais savoir quel est mon temps de travail ???

Par **aliren27**, le **21/05/2010** à **10:23**

Bonjour,

en cas de modification de votre contrat de travail, votre employeur aurait du vous faire signer un avenant mentionnant votre nouveau temps de travail (151.67 h par mois) et les dates auxquels il se rapportait. Vérifiez bien vos bulletins de salaires. Demander a votre employeur un avenant au contrat.

Cordialement  
aline

Par **lionnelb**, le **21/05/2010** à **16:20**

Merci pour la réponse. J'ai eu plusieurs documents signés mon employeur mentionnant l'augmentation de mon temps de travail mais aucun que j'ai signé. Ils sont au nombre de 4. De plus mon employeur veut me faire passer à 4/5 en juillet, c'est pour cette raison que j'ai besoin de savoir si mon temps de travail est définitivement à 35 h.